



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt

**Volet agricole
de la planification écologique**

**Appel à candidatures 2024
« Soutien à la structuration
des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
de Niveau 2 »**

Publication des lauréats de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 »

Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'appel à candidatures	2
1.1. Les projets alimentaires territoriaux	2
1.2. La planification écologique	2
2. Champ de l'appel à candidatures	3
3. Les lauréats 2024	3

1. Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

1.1. Les projets alimentaires territoriaux

Un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est défini à l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). Il a pour objectif de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, et contribuer à la prise en compte de dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique. Un PAT doit jouer un rôle prépondérant dans l'accélération de la transition agricole et alimentaire dans les territoires au profit d'une alimentation saine et durable pour tous. Il permet de concourir à la souveraineté alimentaire nationale et le cas échéant, de développer des synergies entre les territoires urbains et ruraux.

En fonction de l'état d'avancement du projet, les PAT peuvent bénéficier de deux niveaux de reconnaissance officielle, le niveau 1 pour les projets émergents et le niveau 2 pour les projets dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

Les PAT en phase d'émergence nouvellement labellisés (niveau 1) disposent de trois ans pour atteindre les critères de reconnaissance de niveau 2. À cet effet, ils doivent, à l'issue de ce délai, mettre en place une gouvernance, une animation et un financement pérenne ainsi qu'un plan d'actions déjà engagées, notamment dans le domaine de la restauration collective.

1.2. La planification écologique

Face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales, les grandes orientations découlant des travaux de la planification écologique ont été présentées en juillet 2023 avec pour objectif de réduire de plus de la moitié les émissions de gaz à effet de serre françaises, de réduire les pressions sur la biodiversité et de mieux gérer les ressources essentielles.

Les filières agricoles et agroalimentaires ont vocation à prendre toute leur part dans cette transition, avec les enjeux qui leur sont propres et qui impliquent une adaptation du modèle de production tout en veillant à la préservation de notre souveraineté alimentaire.

À cette fin, la Nouvelle-Aquitaine a été dotée d'une enveloppe globale de 1,5 millions d'euros dans le cadre de la planification écologique pour la mise en œuvre de la mesure 7.1 visant au soutien des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces PAT permettent de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation en contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé des territoires qu'ils recouvrent.

Cette mesure se concrétise à travers le soutien à l'émergence de nouveaux PAT (PAT de niveau 1), suivant une démarche de déploiement de PAT sur l'ensemble du territoire national, et au passage en phase opérationnelle (PAT de niveau 2) ainsi qu'à la structuration de réseaux régionaux pour amplifier l'action.

2. Champ de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures 2024 visait au soutien à la structuration des PAT de niveau 2 et au passage des PAT à la phase opérationnelle (PAT de niveau 2). Les critères de reconnaissance pour accéder au niveau 2 ont été renforcés en mai 2024 pour garantir une plus large implication des PAT à l'ensemble des dimensions, environnementale, sociale, sanitaire et économique.

Outre les prérequis relatifs au caractère systémique du plan d'action des PAT, le niveau 2 exige désormais une parfaite articulation avec les schémas locaux en vigueur à l'échelle du PAT, tels que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), le plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), le contrat local de santé (CLS), le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan local d'urbanisme (intercommunal) (PLU(i)), le projet éducatif territorial (PEDT), le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi qu'avec les Réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) et les réseaux national et régionaux des PAT.

Le PAT niveau 2 nécessite l'élaboration d'une solide stratégie de suivi et d'évaluation, notamment par la mise en place d'au moins un indicateur de performance par thématique de la politique de l'alimentation (justice sociale, santé, éducation, lutte contre le gaspillage alimentaire, foncier, production agricole, transformation-distribution, restauration collective, emploi, environnement) pour lequel un objectif doit préalablement être fixé.

Les PAT de niveau 1 bénéficient de soutiens financiers pour la phase d'émergence à travers notamment un volet dédié dans le cadre des appels à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Jusqu'à présent, les PAT ne bénéficiaient pas d'un accompagnement financier de l'État pour leur phase opérationnelle (niveau 2), hormis le soutien ponctuel lors du plan de relance en 2021.

L'appel à candidatures visait donc à instaurer un soutien financier de l'Etat en faveur des PAT de niveau 2 afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance, dans le respect des critères de reconnaissance renforcés décrits et détaillés dans l'instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et à les soutenir dans leur mise en conformité avec les nouveaux critères.

3. Les lauréats 2024

Suite à cet appel à candidature « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 », 15 projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été retenus comme lauréats, le 15 novembre 2024. Ces 15 projets font l'objet de conventions attributives de financement imputées sur le BOP 149.

Il s'agit :

PAT de Grand Angoulême

Depuis 2018, Grand Angoulême coordonne et anime un Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable (PAATD), aux côtés d'une pluralité d'acteurs et au service de l'ensemble des administrés. Grand Angoulême s'attache à mettre en œuvre des thématiques agricoles (installation/transmission et évolution des pratiques) en lien avec des acteurs comme la MSA, la chambre d'agriculture, la Safer, et des associations à vocation environnementales. L'axe alimentation, que Grand Angoulême a investi à travers la restauration scolaire et son réseau Bien Manger à l'Ecole, se développe vers des enjeux connexes, comme la précarité alimentaire et la santé. L'association de partenaires économiques privés a également émergé, notamment par le travail sur les projets de relocalisation de filières. Grand Angoulême s'inscrit également dans des projets d'échelle régionale ou infrarégionale, comme le développement de la filière chanvre en Charente, et l'augmentation de la consommation des légumineuses via l'initiative Interleg coordonnée par la chambre régionale d'agriculture. La subvention octroyée doit participer à l'animation du volet agriculture (foncier/installation/ maraîchage/ ..).

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT du Grand Cognac

Ce PAT s'axe autour de grands objectifs parmi lesquels l'installation d'agriculteurs et la diversification de l'agriculture, la promotion des circuits courts, la sensibilisation aux enjeux de santé, ou encore la prévention et la valorisation des déchets alimentaires. L'accompagnement des gestionnaires des sites de restauration collective fait aussi partie des actions très développées dans ce PAT. Au cours de sa phase d'émergence (Niveau 1), le PAT a déployé un premier plan d'action qui nécessite désormais une montée en puissance pour répondre à l'ensemble des enjeux de l'alimentation (notamment santé et environnement). Pour accompagner l'élargissement

de leur plan d'action systémique, le PAT ambitionne de renforcer ses moyens humains. C'est ce que devra permettre cette subvention.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Le PAT de l'Île d'Oléron vise à transformer durablement le système agricole et alimentaire local. Les objectifs principaux sont de garantir une alimentation de qualité, sensibiliser à la nutrition et aux pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement, lutter contre la précarité alimentaire et réduire le gaspillage alimentaire. Le soutien des producteurs locaux et la recherche de solutions logistiques permettant l'approvisionnement de tous, y compris les populations vulnérables, sont aussi des priorités. Enfin, la valorisation du patrimoine agricole et gastronomique local reste une thématique chère à ce PAT. La subvention octroyée permettra de financer plusieurs actions liées aux priorités : précarité alimentaire ; animations scolaires sur le gaspillage alimentaire ; formation du personnel des cantines scolaires (Politique Prioritaire Gouvernementale) ; éducation alimentaire en structures Petite Enfance ; manifestation agricole grand public ; ateliers de l'éducation à l'alimentation durable ; communication sur l'agriculture et l'alimentation ; atelier de sensibilisation à l'alimentation durable ; formation destinée aux agriculteurs pour l'adaptation au changement climatique et pour les pratiques plus durables.

La subvention allouée est d'un montant de : 82 894,00 €

PAT de La Rochelle Ré Aunis

Le PAT La Rochelle Ré Aunis a pour objectif d'organiser l'offre agricole et alimentaire locale pour répondre aux besoins de la restauration collective et d'outiller les restaurants scolaires pour les accompagner dans l'atteinte et le dépassement des objectifs EGALIM. C'est pourquoi, cette subvention permet la création d'un poste, pour le compte des 4 EPCI du PAT, d'animer et de fédérer les communes et leurs équipes de restauration scolaire pour les accompagner à atteindre et dépasser les objectifs EGALIM, en privilégiant l'achat local durable, et en mettant en place un groupement d'achats innovant.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT pour la Creuse

Le PAT pour la Creuse porté par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse définit 6 piliers stratégiques qui traitent de manière systémique des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux de l'alimentation : soutenir l'installation en agriculture et la diversification, accompagner la mutation des pratiques agricoles vers l'agroécologie, soutenir la transformation des produits locaux, développer des circuits courts et l'alimentation de proximité au bénéfice des particuliers et de la restauration hors domicile, éduquer au goût des produits frais et de saison pour tous, lutter contre le gaspillage alimentaire. La subvention octroyée permet d'accompagner les services de restauration scolaire dans l'atteinte des objectifs Egalim et l'accroissement des produits locaux, le déploiement des marchés publics groupes dans le cadre du groupement d'achat GAEC23 rattaché à l'ACENA, favoriser la cuisine de produits frais, 100% fait maison, locaux et labellisés, dans les cantines par l'acquisition de matériel professionnel.

La subvention allouée est d'un montant de : 93 981,00 €

PAT du Grand Bergeracois

Le PAT du Grand Bergeracois a pour ambition d'assurer la souveraineté alimentaire du territoire ; de permettre l'accès à la qualité des produits pour tous; de préserver et mettre en valeur le foncier et de favoriser l'installation; lutter contre le gaspillage alimentaire; de maintenir et développer un tissu économique local durable, créateur de valeur ajoutée et d'emplois; de participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins ; de devenir un territoire novateur en matière de politique alimentaire et environnementale; et favoriser l'adhésion la plus large des citoyens à la démarche. La subvention octroyée permet d'accompagner l'axe éducation alimentaire (de la classe à l'assiette), et la politique prioritaire du gouvernement Egalim gestion des approvisionnements en faveur du respect de la loi, gestion des menus végétariens, gestion du gaspillage alimentaire et actions en faveur du compost, mise en place de l'outil logistique « La charrette » .

La subvention allouée est d'un montant de : 55 881,00 €

PAT du Pays de l'Isle en Périgord

Depuis 2018, le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord porte ce PAT qui cible une agriculture locale et une alimentation de proximité et de qualité, accessible partout et par tous. D'un point de vue opérationnel, un des objectifs majeurs est de favoriser les produits locaux en circuits courts pour les particuliers et pour la restauration collective, de façon à honorer les objectifs de la loi EGALIM. Le plan d'actions a permis d'identifier plus de 40 actions portées par le Pays, les EPCI, communes ou partenaires. Le financement de la structuration au niveau 2 de ce PAT permettra, outre un temps d'animation plus conséquent gage d'une mise en œuvre complète et d'un meilleur suivi des actions, le déploiement d'un parcours de formation pour les acteurs de la restauration collective du territoire.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT Cœur Entre-deux-Mers

Le PAT Cœur Entre-deux-Mers vise à rassembler les acteurs publics et privés du territoire autour des questions agricoles et alimentaires autour de plusieurs enjeux : la préservation du foncier et la production agricole alimentaire, la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité et locale, la restauration collective et la réduction des gaspillages alimentaires. Cette subvention permet de financer l'animation de ce PAT.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT GPV Rive Droite

Le GPV Rive Droite, groupement d'intérêt public des communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux Métropole. Ces 4 villes de la métropole bordelaise accueillent plus de 45% des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Bordeaux Métropole et sont fortement marquées par le chômage. Le PAT de la Rive Droite vise à donner accès à tous à une alimentation saine et durable, tout en développant les emplois et les compétences. Son plan d'action intègre tous les maillons du système alimentaire, du développement de surfaces productives en bio à destination majoritaire de la restauration collective publique et des épiceries sociales et solidaires selon un modèle d'insertion ou de formation, jusqu'à l'accompagnement aux changements de pratiques de tous les publics (personnels des cuisines, enfants, familles, etc.) et à la lutte contre la précarité alimentaire. La subvention octroyée permet de financer l'animation et la coordination du PAT.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT Val de Garonne

Le territoire de Val de Garonne est un territoire agricole fortement impacté par les problématiques du foncier. Le PAT avec ses partenaires a créé un observatoire du foncier pour accompagner les cédants, les porteurs de projet. Le PAT encourage la diversification des productions, la mise en place et la préservation des structures écologiques (valorisation des écosystèmes localisés, plantation de haies...), en faveur de pratiques culturelles durables, et le soutien de nouvelles filières (ex : le chanvre). La subvention octroyée doit permettre l'accompagnement de la restauration collective Enfance Petite Enfance, et scolaire vers l'atteinte des objectifs EGALIM, la structuration de la couveuse agricole AB Val de Garonne pour permettre aux porteurs « novices » de se « tester » au maraîchage, et encourager les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques en testant les couverts végétaux, en diversifiant leur production.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

La CAPB souhaite aujourd'hui renforcer ses moyens d'animation et élargir le spectre d'actions de la CAPB en matière d'alimentation durable. Grâce à la mobilisation de moyens d'ingénierie supplémentaires, l'EPCI compte développer des actions de la collectivité à destination de la restauration collective ainsi que sur le volet de la sensibilisation/éducation à une alimentation saine et durable pour tous. La CAPB souhaite également impulser et porter avec plusieurs de ses partenaires de nouveaux chantiers dont il existe peu ou pas de références au niveau national. Ces chantiers feront appel à de la recherche appliquée, de l'expérimentation, de l'innovation et de l'observation. La subvention octroyée permet de financer l'action intitulée Accompagnement des communes disposant d'un service de restauration collective à atteindre les objectifs des lois EGALIM et Climat et Résilience.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT du département des Pyrénées Atlantiques

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département des Pyrénées-Atlantiques Manger Bio & Local 64 réunit cinq objectifs : améliorer la qualité alimentaire, sensibiliser à la consommation responsable, pérenniser l'agriculture locale de qualité, améliorer l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, encourager des pratiques alimentaires durables pour lutter contre le changement climatique. Initialement spécialisé dans l'accompagnement de la restauration collective, une animation territoriale a été mise en œuvre par des temps d'échanges entre les partenaires et la création d'outils. En 2021, la création d'une vice-présidence dédiée s'accompagne d'une évolution du périmètre d'actions en matière d'alimentation durable, d'une ouverture tous publics, en lien avec les compétences du Département. Trois axes stratégiques sont ainsi définis : alimentation et restauration collective, alimentation solidaire et santé, alimentation et climat. La subvention octroyée permet de financer quatre actions : accompagner la restauration collective à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire ; accompagner les communes dans leur projet alimentaire ; sensibiliser à l'alimentation durable, déterminant de santé ; diversifier les sources de protéines. Ces actions correspondent bien aux grands axes du Programme national de l'alimentation.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT CD 79 " Manger bon et local en Deux-Sèvres "

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental a défini comme objectif général de permettre une alimentation de proximité, saine, durable et accessible sur le territoire deux-sévrier. La subvention octroyée soutient une action transversale pour l'animation, la coordination et mise en œuvre du PAT 79. Ce projet a pour ambition de développer les filières locales (production, transformation,) pour satisfaire la consommation des deux-séviens; éduquer à l'alimentation et lutter contre le gaspillage alimentaire; faciliter l'accès aux produits locaux pour le plus grand nombre.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT Grand Châtellerault

Le PAT Grand Châtellerault a pour objectif de développer des projets structurants pour l'agriculture et l'alimentation du territoire. Ce PAT a co-construit un schéma directeur et une feuille de route avec les acteurs du territoires (agriculteurs, associations, citoyens, scolaires, bénéficiaires de l'aide alimentaire, cantines) autour des axes du PNA. La subvention octroyée permet d'accompagner la restauration collective du territoire vers une restauration saine et durable, structurer des filières courtes alimentaires durables "de l'amont à l'aval" et coordonner l'animation du PAT.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

PAT de Limoges Métropole

Le plan d'actions du PAT Limoges Métropole est structuré autour de 3 objectifs prioritaires : favoriser l'installation et la reprise d'entreprises agricole et agro-alimentaire sur le territoire ; s'assurer de la pérennité du tissu agricole et agro-alimentaire notamment par la diversification et l'innovation, et encourager la consommation des produits de qualité issus du territoire et accessibles à tous. Chaque partenaire a proposé de conduire des actions. Certaines d'entre elles sont soutenues financièrement par Limoges Métropole. L'EPCI s'est également engagé à accompagner les partenaires opérationnels du PAT dans la recherche de financements afin de démultiplier les actions qui répondent aux objectifs du PAT. La subvention octroyée permet de soutenir des actions sur la nutrition et la santé (promotion de la santé publique), l'éducation à l'alimentation durable avec la création d'un support de communication Santé-Nutrition-Alimentation, de valoriser les produits et les producteurs du territoire, d'accompagner la restauration collective dans l'atteinte des objectifs Egalim.

La subvention allouée est d'un montant de : 88 437,00 €

Synthèse des subventions attribuées :

Département	Région	Subvention accordée
	Nouvelle-Aquitaine	1 294 000,00 €
16	PAT Grand Angoulême	88 437,00 €
16	PAT du Grand Cognac	88 437,00 €
17	PAT de la Communauté de Communes île Oléron	82 894,00 €
17	PAT La Rochelle - Aunis - Ré	88 437,00 €
23	PAT pour La Creuse	93 981,00 €
24	PAT du Grand Bergeracois	55 881,00 €
24	PAT du Pays de Isle en Périgord	88 437,00 €
33	PAT Cœur Entre-deux-Mers	88 437,00 €
33	PAT GPV Rive Droite	88 437,00 €
47	PAT Val de Garonne : Cultivons demain !	88 437,00 €
64	PAT Pays Basque	88 437,00 €
64	PAT Pyrénées Atlantiques : Manger Bio & Local 64	88 437,00 €
79	PAT des Deux-Sèvres : Manger bon et local en Deux-Sèvres : agir une alimentation de proximité, saine durable et accessible à tous	88 437,00 €
86	PAT Grand Châtellerault	88 437,00 €
87	PAT de Limoges Métropole	88 437,00 €